

1. *Débitrice:*

Point Pneus Sàrl, rue des Ormes 32, **2300 La Chaux-de-Fonds**

2. *Date du sursis concordataire provisoire:* 08.06.2009

3. *Durée du sursis concordataire provisoire:* 2 mois jusqu'au 08.06.2009

4. *Commissaire provisoire:* Philippe Béguin, Case postale 2128, 2001 Neuchâtel

5. *Remarques:* Le rôle du commissaire au sursis provisoire est d'examiner l'état de la fortune et des revenus du débiteur ainsi que les perspectives de concordat (art. 293 LP).

Les personnes qui détiennent des biens de la débitrice à quelque titre que ce soit, sont tenues de les déclarer auprès du commissaire d'ici au 30 juin 2009.

Le commissaire ne donne aucune garantie pour le paiement des dettes contractées pendant le sursis concordataire provisoire.

Au surplus, les articles 296, 297 et 298 LP sont applicables par analogie.

Philippe Béguin, avocat au barreau neuchâtelois
2001 Neuchâtel

(05085964)